

⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑰ Numéro de dépôt: 84112341.7

⑤① Int. Cl.<sup>4</sup>: **G 04 B 47/06**

⑱ Date de dépôt: 13.10.84

③⑩ Priorité: 10.11.83 CH 6065/83

④③ Date de publication de la demande:  
22.05.85 Bulletin 85/21

⑧④ Etats contractants désignés:  
DE FR GB

⑦① Demandeur: **Eta SA Fabriques d'Ebauches**  
**Schild-Rust-Strasse 17**  
**CH-2540 Granges(CH)**

⑦② Inventeur: **Müller, Jacques**  
**Les Ouchettes 18**  
**CH-2732 Reconvilier(CH)**

⑦② Inventeur: **Müller, Bernard**  
**La Chapière**  
**CH-2054 Chézard(CH)**

⑦④ Mandataire: **Gresset, Jean et al,**  
**ASUAG-SSIH Société Suisse pour l'Industrie Horlogère**  
**S.A. Faubourg du Lac 6**  
**CH-2501 Bienne(CH)**

⑤④ **Montre-bracelet pour bricoleur.**

⑤⑦ Le bracelet de la montre, réalisé en matériau souple, comporte des graduations en millimètres et centimètres (15) formant une règle graduée, ainsi qu'une série de trous circulaires (16) de tailles différentes, à côté de chacun desquels est inscrit son diamètre. L'une des extrémités (17) du bracelet, dont la largeur diminue progressivement, porte des graduations (18) qui correspondent à différentes largeurs du bracelet et à côté desquelles sont inscrites ces largeurs. Le cadran de la montre, elle-même, porte des graduations d'angles (20).

MONTRE-BRACELET POUR BRICOLEUR

La présente invention concerne un bracelet de montre, ainsi que la montre équipée d'un tel bracelet, laquelle est plus particulièrement, mais non exclusivement, destinée aux personnes qui bricolent.

Il existe dans la vie courante, surtout si l'on est bricoleur, de nombreuses situations où l'on a besoin de connaître, par exemple, la taille d'un objet, le diamètre d'un foret ou d'une aiguille à tricoter, le diamètre d'un trou ou la valeur d'un angle.

Comme cela est bien connu, lorsqu'une telle mesure doit être effectuée, les moyens nécessaires ne sont généralement pas à la portée de la main.

La présente invention a pour but d'apporter une solution à ce problème.

Selon l'invention, un bracelet de montre, réalisé en un matériau souple, est muni de moyens qui permettent de mesurer des dimensions. La montre qui est équipée d'un tel bracelet comporte, elle-même, des moyens de mesure et/ou permet de livrer des indications utiles notamment aux bricoleurs.

D'autres caractéristiques de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard de la figure unique annexée et donnant, à titre explicatif mais nullement limitatif, une forme avantageuse de réalisation d'une telle montre bracelet.

Sur la figure, on a représenté une montre à affichage analogique équipée d'un bracelet constitué de deux bandes souples 11 et 12 comportant, pour l'accrochage de la montre au poignet, respectivement une boucle 13 et une série de trous 14. Les deux bandes souples du bracelet sont avantageusement réalisées en élastomère ou en une matière plastique telle que le PVC (chlorure de polyvinyle).

La boîte de montre est, elle aussi, de préférence réalisée en matière plastique et les deux bandes du bracelet lui sont attachées par des charnières semblables à celles décrites dans la demande de brevet suisse no 3'620/82 au nom de la demanderesse.

Les deux bandes souples du bracelet 11 et 12 portent chacune, le long d'un même côté, des graduations en millimètres et centimètres 15 et, à côté de ces dernières, des indications 0,1,2 ... 17, semblables à celles des règles graduées classiques. Les graduations 5 et les indications des deux bandes tiennent compte de la distance qui sépare leurs extrémités reliées à la montre 10. Ainsi, dans l'exemple représenté, les graduations de la bande 11 se terminent à la valeur 7,5 et celles de la bande 12 démarrent à la valeur 11,5 car la montre 10 sépare leurs extrémités de 4 cm. La montre et son 10 bracelet constituent ainsi une règle graduée de 17 cm dont la portion centrale, occupée par la montre, est cependant exempte de graduations.

Les deux bandes 11 et 12 formant le bracelet sont, par ailleurs, percées chacune d'une série d'ouvertures circulaires 16 de diamètres 15 différents. A côté de chaque ouverture est portée l'indication de son diamètre, exprimé en millimètres. Pour que ces ouvertures contribuent à enrichir l'esthétique du bracelet, leurs diamètres vont en croissant depuis les extrémités libres des bandes vers la montre. En outre, la bande 11 porte les trous de diamètres 0,5 - 1 - 20 1,5 - 2 - 2,5 - 5 - 7 et 9 mm, tandis que la bande 12 porte les trous de diamètres 3 - 3,5 - 4 - 6 - 8 et 10 mm. Dans la partie du bracelet comportant les trous 14 qui permettent l'accrochage de la boucle 13, les ouvertures 16 sont décalées vers le bord de la bande. Le bracelet constitue ainsi, grâce à ses ouvertures circulaires de 25 tailles différentes, un outil permettant de mesurer le diamètre de petits objets cylindriques, tels que des forets, tarauds, vis, boulons ou aiguilles à tricoter.

L'extrémité 17 de la bande 12, qui est destinée à pénétrer dans le boucle 13, présente un profil dont la largeur, sur une distance 30 d'environ 25 mm, diminue progressivement avant de se terminer par un arrondi. Cette partie du bracelet comporte des graduations 18 à côté desquelles sont disposées des inscriptions indiquant la largeur correspondante du bracelet. Dans l'exemple décrit, les largeurs indiquées vont de 10 à 16 mm. L'extrémité 17 de la bande 12 consti- 35 tue ainsi une jauge permettant de mesurer le diamètre de trous.

Les différentes indications portées sur le bracelet sont réalisées par moulage, surmoulage ou impression.

La montre elle-même porte sur son cadran 19 un réseau de graduation d'angles 20 centré sur l'axe des aiguilles, à côté desquelles sont portées des inscriptions donnant la valeur de ces angles. Le cadran de la montre constitue ainsi un rapporteur permettant la  
5 mesure et le report d'angles.

Enfin, la montre 10 comporte, sous son cadran 19 percé d'un guichet 21, un disque 22 dont la rotation peut être commandée par la tige de commande de la montre 23. Ce disque comporte un certain nombre d'indications comme, par exemple, des correspondances entre  
10 le diamètre sur filet M d'une vis et le diamètre de perçage P. Le disque 22 remplace le disque utilisé normalement comme indicateur de quantième. Bien entendu, le mécanisme d'entraînement de ce disque par le mouvement de la montre est absent, seul subsistant le système permettant de transmettre la rotation de la tige de commande 23 au  
15 disque 22. Cette structure étant bien connue, elle n'a pas à être décrite ici en détail.

L'invention permet ainsi de disposer d'une montre-bracelet qui, à la fois, sert de règle graduée et de rapporteur, permet de mesurer le diamètre de trous et d'objets cylindriques et peut fournir un  
20 certain nombre d'indications utiles aux bricoleurs.

25

30

35

REVENDICATIONS

1. Bracelet pour montre, du type constitué par deux bandes d'un matériau souple, caractérisé en ce que lesdites bandes comportent des moyens permettant de mesurer des dimensions.

5 2. Bracelet selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens sont constitués par des graduations qui sont disposées le long d'au moins un côté de l'une desdites bandes pour former une règle graduée.

10 3. Bracelet selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que lesdits moyens sont constitués par des trous circulaires de tailles différentes, à côté de chacun desquels est inscrit son diamètre et qui sont répartis le long d'au moins l'une des bandes.

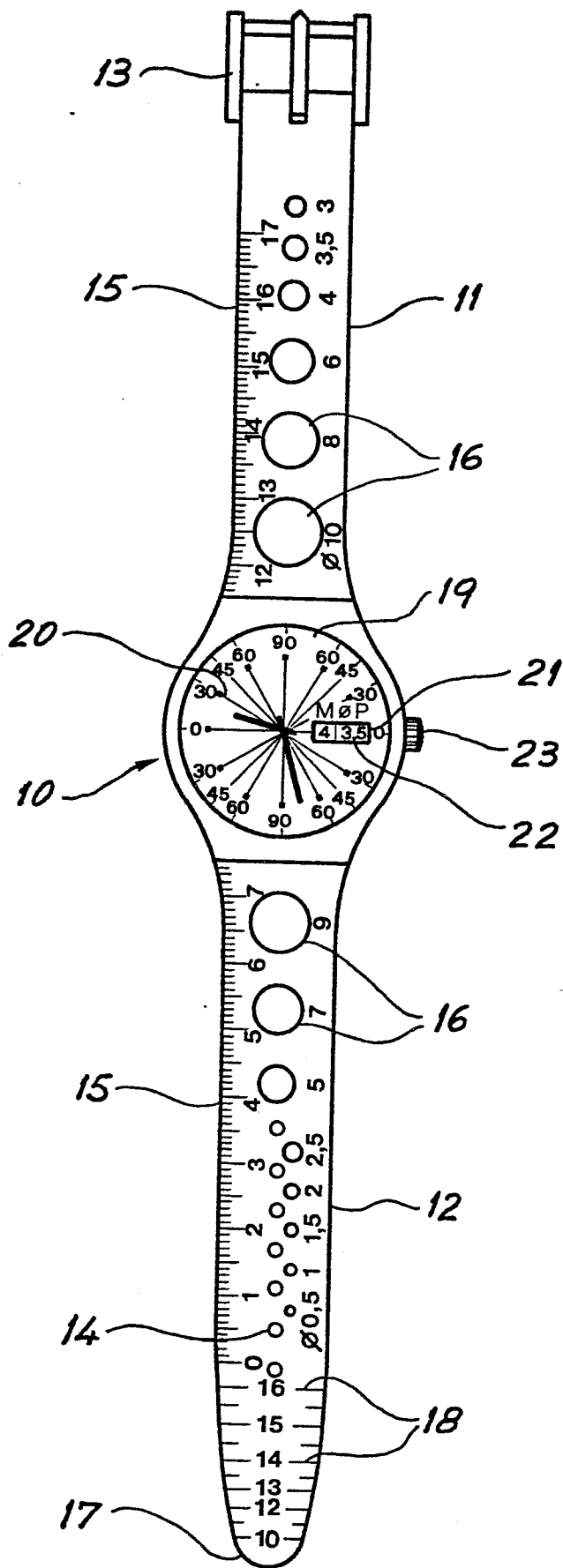
15 4. Bracelet selon l'une des revendications précédentes, dont l'une des deux bandes se termine par une portion ayant une largeur diminuant progressivement, caractérisé en ce que lesdits moyens sont constitués par des graduations disposées sur ladite portion, qui correspondent à différentes largeurs de celle-ci et à côté desquelles sont inscrites lesdites largeurs.

5. Montre équipée d'un bracelet selon l'une des revendications précédentes.

20 6. Montre à affichage analogique selon la revendication 5, caractérisée en ce que son cadran porte des graduations d'angles, à côté desquelles sont inscrites les valeurs desdits angles.

25 7. Montre à affichage analogique selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisée en ce que son cadran est percé d'un guichet et en ce qu'elle comporte un disque portant des indications et monté rotatif derrière le cadran, et des moyens de commande manuelle permettant de faire tourner ce disque pour faire apparaître lesdites indications une à une dans ledit guichet.

1/1





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	FR-A-2 308 326 (HIRSCH) * Figure 3 *	1	G 04 B 47/06
A		4,5	
Y	FR-A- 339 650 (SAGNE-JUILLARD) * Page 1, lignes 1-6 *	1	
A		2,5	
A	US-A-4 183 206 (PORSCHE) * Figure 3 *	1,2,5	
A	CH-A- 324 565 (UEBELHARDT) * Page 1, lignes 48-50 *	6	
A	FR-A-1 044 255 (HAMPEL) * Page 2, colonne 1, lignes 22-33 *	7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4) G 04 B A 44 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17-01-1985	Examinateur PINEAU A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			